



**APPROBATION DE LA CARTE DES FORMATIONS
PROFESSIONNELLES INITIALES PAR VOIE
SCOLAIRE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
POUR LA RENTRÉE 2025.**

Rapporteure : Patricia LAUPIN

**Délibération
Séance plénière du 16 décembre 2024**

Le conseil économique, social et environnemental régional, sous la présidence de Pierre ALLORANT,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction-des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis de la 4^{ème} commission en date du 4 décembre 2024,

Vu l'avis du Bureau en date du 10 décembre 2024,

Vu la désignation de Monsieur Jean-François ANGENAULT, secrétaire de séance,

Madame Patricia LAUPIN, rapporteure entendue,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité.

Vote :

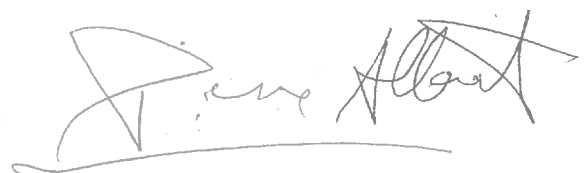
Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 1 – Groupe Sud Solidaire

Ne prends pas part au vote : 1 – JL DESNOUES, CRESS

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Pierre ALLORANT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Allorant', with a horizontal line underneath it.

La carte des formations professionnelles initiales par voie scolaire pour la rentrée 2025 est marquée par l'ouverture de 15 formations sur le territoire, dont 4 déjà votées, de 7 fermetures, de 2 diminutions de capacité et de 14 colorations. Ces évolutions mènent à un solde positif de 111 places supplémentaires, dont 88 dans les établissements publics relevant de l'Education nationale, 3 dans les établissements privés relevant de l'Education nationale et 20 dans les établissements de l'enseignement agricole.

Le CESER relève que l'ensemble du territoire régional est concerné par ces évolutions, toutefois avec quelques disparités, le Loiret concentrant un grand nombre de ces projets. Cela s'explique facilement par la jeunesse et le dynamisme de la population du Loiret.

CONCERNANT LES FORMATIONS CREEES, SUPPRIMEES OU EVOLUANT, QUELQUES REMARQUES

Le CESER note que les principaux secteurs concernés par des ouvertures de formation pour la rentrée 2025 sont l'industrie, l'agriculture et les soins et services à la personne, tandis que l'hôtellerie-restauration et les mobilités font plutôt l'objet de colorations de formations déjà existantes.

Une réflexion nationale devra être menée pour revoir le contenu d'un certain nombre de ces formations, notamment dans le secteur de la petite enfance, dont certains contenus ne paraissent plus adaptés aux besoins actuels. Se pose également la question de l'accompagnement des jeunes inscrits dans ces formations, qui sont souvent très (trop ?) jeunes.

Il note la fermeture du CS (Certificat de Spécialisation) Technicien des services à l'énergie prévu au LP Val de Cher à Saint Aignan-sur-Cher, voté en 2020 mais qui n'a pas su trouver son public, ce qui est regrettable. Face à un certain nombre de fermetures de formations ou face aux difficultés de remplissage de certaines formations, il serait sans doute nécessaire de regarder les causes de cette non-attractivité. Les raisons ne sont-elles pas à chercher du côté de la faible rémunération prévisible une fois en emploi pour certains secteurs ou du côté des conditions de travail ? Ou est-ce lié à un manque de communication pour faire connaître ces formations ? La question de l'implantation territoriale doit également être explorée : la même formation située dans un autre territoire pourrait trouver son public.

Le CESER regrette en outre qu'il n'y ait pas plus de projets dans le secteur du numérique, secteur d'avenir. Mais il note avec satisfaction que ce secteur sera identifié comme prioritaire pour la carte 2026.

Il sera attentif au devenir de la formation de CAP carrossier automobile au LP Albert Bayet de Tours qui est finalement gelée, en lieu et place d'une fermeture, en raison de problèmes de ressources humaines au sein de l'établissement.

Par ailleurs, le CESER apprécie que cette année la carte inscrive plus de projets issus d'établissements de l'enseignement agricole, mais il note que ceux-ci proviennent majoritairement d'établissements privés. Les besoins de formation dans ce secteur économique sont, en effet, primordiaux tant pour accompagner le renouvellement des générations au sein des professionnels que pour répondre aux enjeux des transitions environnementales, énergétiques et sociétales impliquant les questions alimentaires, de gestion des sols, de préservation de la biodiversité et de la gestion de la forêt et de l'eau.

Le CESER apprécie la mise en place des 14 colorations, qui représentent une réelle plus-value pour les jeunes. Mais le système semble mal compris par les familles et les jeunes. Il serait souhaitable de mieux communiquer sur cette disposition. Les bureaux des entreprises pourraient constituer le lieu idoine pour ce faire.

UNE NOUVELLE METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA CARTE DES FORMATIONS QUI DOIT ENCORE S'AFFINER

La nouvelle méthodologie retenue, annoncée l'an passé, a rencontré quelques difficultés dans sa mise en œuvre en termes calendaire et le CESER prend acte des évolutions qui seront opérées au cours de l'année 2025. Il semble, en effet, important de laisser le temps nécessaire à la concertation entre acteurs du monde éducatif et acteurs du monde économique, gage de la définition de projets à même de répondre aux besoins des territoires en matière de formation.

Le CESER s'interroge, toutefois, sur la maille qui sera retenue dans la lettre de cadrage qui sera adressée aux établissements en début d'année 2025. En effet, si en 2024, cette concertation s'est tenue dans le cadre des CODEVE, devenus Comités Locaux Pour l'Emploi, pour la préparation de la carte des formations des rentrées 2026 et suivantes, les établissements pourront choisir entre différentes instances (Comité Départemental Pour l'Emploi - CDPE, Comité Départemental de l'Orienta-tion – CODO, Comité Local Pour l'Emploi – CLPE ou Comité Local Ecole-Entreprise – CLEE). Les établissements sont-ils à même d'identifier la maille la plus opportune ? Ne serait-il pas préférable d'en déterminer une afin d'harmoniser la méthodologie retenue ?

Par ailleurs, le CESER réitère son soutien au développement d'une démarche pluriannuelle qui va mener les établissements à définir une réflexion de long terme sur leur offre de

formations et permettre à la Région ainsi de mieux lisser ses dépenses liées à ces ouvertures de formation. Cela renforcera la lisibilité de cette carte aussi auprès des jeunes et de leurs familles. D'ores-et-déjà plusieurs projets votés antérieurement sont reportés à la rentrée 2025 (4) et à la rentrée 2026 (3), signe de la traduction concrète de cette pluri annualité.

Le CESER approuve également l'ajout de l'inscription « sous réserve de moyens » à chaque projet d'ouverture, mention qui s'inscrit dans une volonté de maîtrise des coûts, dans un contexte de fortes tensions budgétaires et amènera les établissements à mieux « calibrer » leurs projets, évitant ainsi des surcoûts importants, des sous-évaluations des implications budgétaires et bâ-timentaires. A cet égard, le développement de la mixité des parcours (voie scolaire/apprentissage), de la mixité des publics (élèves/apprentis) et la mutualisation des plateaux techniques, quand elle est possible, apparaissent comme de bonnes solutions.

Lors de la présentation de la carte pour la rentrée 2024, le développement des bureaux des entreprises dans chaque établissement avait été mis en avant. Il semble qu'à l'heure actuelle ce dispositif a été détourné de son rôle initial et ne trouve pas sa place dans la définition de la carte des formations en Centre-Val de Loire, ce qui est dommageable.

CONCLUSION

Le CESER accueille favorablement cette nouvelle carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire dont il souligne la dynamique d'amélioration continue ces dernières années initiée par les services du Conseil régional.

Il reste encore un travail important à mener en termes d'information à l'orientation, pour plus de lisibilité de l'offre auprès des jeunes et de leurs familles. En effet, si le process en matière d'orientation n'est pas efficient, cela affecte nécessairement le taux de remplissage des formations existantes ou en création. L'élaboration de la carte des formations ne peut être déconnectée des réflexions autour de la notion de parcours d'orientation. Ces deux volets sont nécessairement liés.

Enfin, la question de l'épanouissement des jeunes dans leur parcours de formation doit rester au cœur des préoccupations. Les formations professionnelles initiales sous statut scolaire offrent de réelles perspectives de carrière et d'insertion professionnelle sur nos territoires et doivent être soutenues, malgré un contexte budgétaire tendu.

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU 16 DECEMBRE 2024

Avis sur la « carte des formations scolaires en 2025/ 2026 »

Intervention de Madame Valérie Lemaire

Au nom du groupe : CGT

**Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Directeur Général Délégué,
Madame la Rapporteuse,
Chères et chers collègues,**

La CGT est favorable à l'ouverture des 111 places supplémentaires dans les formations de notre région. Il est certain que les domaines qui en bénéficient en ont grandement besoin, mais au vu des constats sur la situation régionale tant sur les besoins économiques que sur la santé et les conditions de vie, des décisions complémentaires pour assurer l'avenir de notre région sont urgentes.

Un travail plus précis sur les besoins réels des jeunes et de leurs conditions de vie, tant familiales, qu'économiques ou encore leurs appétences professionnelles est absolument nécessaire afin d'y adapter l'offre des formations et de permettre un meilleur choix pour leurs avenir professionnels. Pour ce faire, les travaux de l'OVE (Observatoire de la Vie Etudiante) sont une base de réflexion utiles et sont déclinables sur les caractéristiques régionales.

La CGT rappelle qu'il est primordial de mettre en place de meilleures méthodes pour aider les jeunes à la décision d'orientation dès que possible avec un suivi sur plusieurs années. Des outils de bilans de compétences et d'orientation scolaire sont utiles, mais proposés par des entreprises privées, donc très onéreux et ne s'adressent alors qu'aux jeunes dont les familles en ont la capacité de financement, ce qui amène une inégalité sociale forte.

De plus, des travaux plus précis sur une meilleure adaptation de l'offre des formations en adéquation avec les nécessités du monde du travail et des perspectives d'avenir dans les métiers peuvent reposer sur les études du CEREQ (Centre d'Etudes et de REcherches sur les Qualifications), établissement public qui a pour mission de mieux connaître et comprendre les liens entre formation, travail et emploi.

La CGT réaffirme que ce qui doit prévaloir dans la politique des formations dans le cadre scolaire et a fortiori de la voie professionnelle, c'est bien l'enjeu de l'élévation des qualifications. Cela est d'autant plus prégnant dans un contexte de plus en plus complexe, de transformation du tissu économique et du rapport au travail pour s'adapter aux évolutions des métiers. Il en va ainsi des jeunes engagés dans la voie du lycée professionnel, qui s'adaptent aux enjeux de transition écologique, technologique, de ré-industrialisation dans une perspective d'insertion professionnelle durable et d'émancipation. La formation professionnelle a pour but de former des professionnels aux métiers de demain, mais aussi des citoyens et des citoyennes.

Par ailleurs, la CGT demande la mise en place d'une perméabilité entre les cursus de formations pour faciliter les réorientations et limiter le taux d'abandon important, notamment constaté dans notre région. La CGT demande, une nouvelle fois, l'abrogation de Parcoursup qui, par sa robotisation et ses sélections arbitraires et incompréhensibles, inhibe la motivation, voire la vocation professionnelle des jeunes qui se forment souvent par dépit ou abandonnent très tôt leurs parcours scolaires. Une accessibilité des jeunes de notre région doit être priorisée pour favoriser un retour sur l'investissement local et régional et permettre un meilleur ancrage de la jeunesse du Centre Val de Loire.

Enfin, pour supprimer de nombreux freins à la poursuite de formations et d'études des jeunes de la région Centre Val de Loire, la CGT demande la gratuité totale de tous les transports pour les jeunes ainsi que des hébergements accessibles et adéquats.

La CGT votera favorablement cet avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 DECEMBRE 2024

Avis du CESER relatif à la carte des formations professionnelles initiales par voie scolaire en région Centre Val de Loire

Intervention de Madame Maria PEREZ

Au nom du groupe FO

Monsieur le Président, Monsieur Le Directeur Général, Madame la rapporteure, chers collègues,

La carte des formation professionnelles qui nous est présentée est cohérente, et équitable pour le territoire malgré quelques disparités bien connues et identifiées (attractivité des départements.)

Sur un solde positif de 111 places, nous regrettons que l'enseignement agricole ne soit bénéficiaire que de 20 d'entre elles.

Pour **FO**, la formation professionnelle doit donner les bases d'un métier. Elle n'a pas vocation à répondre telle quelle aux tensions sur l'emploi que connaissent certains secteurs, comme celui de la petite enfance ou de l'aide à la personne. Dans ces filières où les conditions de travail sont très difficiles, on constate que les stagiaires sont jeunes, et même très jeunes, comment peuvent-ils s'orienter sereinement et rester durablement dans ces futurs métiers ? Même si ce n'est pas dans le cadre de nos travaux, pour nous l'orientation doit se faire dans des conditions optimales dès le collège. Nous attendons bien évidemment une réflexion nationale qui permettrait de faire évoluer ce secteur dans le bon sens.

FO déplore la fermeture de certaines formations faute de candidats. Au-delà de la formation elle-même, un travail de communication est indispensable avant, pendant et après la formation notamment sur la visibilité des parcours, la pertinence des contenus et /ou la réalité de la future rémunération et son adéquation avec le niveau de diplôme préparé.

FO s'inquiète d'un développement excessif de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur au détriment des formations CAP.

L'an prochain, pour établir la nouvelle carte des formations, dans le cadre de la concertation les établissements scolaires vont être confrontés à une multitude d'instances (Comité Départemental Pour Emploi, Comité Départemental De l'Orientation, Comité Local Pour l'Emploi, Comité Local Ecole Entreprise), remplaçant les CODEVE comme le rappelle l'avis, mais les établissements seront-ils à même de choisir la bonne maille ?

Dans le contexte budgétaire actuel, la démarche pluriannuelle des projets proposés devrait favoriser la visibilité des actions de formation tout en s'inscrivant dans une réelle volonté de maîtrise des coûts sans pour cela nuire à leur qualité.

Enfin, l'implantation des « bureaux des entreprises » dans les établissements scolaires, présentée pour la rentrée 2024, se révèle, à ce jour, être une déception. Nous nous demandons quel est leur véritable rôle et leur importance ?

Pour conclure, FO reste conscient de l'ampleur du travail restant mais considère que la carte des formations professionnelles présentée ce jour s'inscrit positivement dans la durée.

FO votera pour l'avis



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 DECEMBRE 2024

Avis du CESER relatif à la carte des formations

Intervention de Madame Marie-Laure CHOLLET

Au nom du groupe : Groupement des Entreprises et des Indépendants pour la CMAR et la CPME

Monsieur le Président , Monsieur le Directeur Général Délégué, Madame La rapporteur, Mesdames, Messieurs les élus régionaux, chers collègues,

En tant que membres du collège professionnel, nous souhaitons souligner les points suivants :

Nous réaffirmons la nécessité d'ancrer la carte des formations dans les spécificités des territoires notamment en répondant aux besoins économiques locaux. Les entreprises artisanales particulièrement dans les secteurs de la construction, de l'hôtellerie-restauration et des métiers du service à la personne, souffrent d'un manque de main-d'œuvre qualifiée. Il est impératif que la carte des formations propose des parcours adaptés par filière d'excellence et en optimisation des plateaux techniques financés initialement par le conseil régional. Il nous faut aussi développer les filières CAP, BP, Bac Pro, BTS , BTM et travailler sur les passerelles entre les différents diplômes ou titres professionnels tout comme favoriser la mixité des publics (élèves, apprentis...). Il convient de renforcer les partenariats entre les lycées professionnels et les CFA, y compris privés afin d'optimiser l'usage des ressources existantes.

Aussi il est essentiel que les établissements de formation soient dotés d'équipements modernes en adéquation avec la mutation des métiers et des référentiels. Nous félicitons le Conseil Régional pour sa vigilance sur les coûts d'ouverture de nouvelles formations. La mutualisation des plateaux techniques est une solution à développer qui pourra répondre aux restrictions budgétaires qui nous affectent aujourd'hui et nous permettront de continuer de former, de transmettre nos savoirs et nos entreprises.

Nous constatons qu'un certain nombre de formations en apprentissage dispensées par les CFA de la chambre de métiers et d'organismes privés peinent faute d'inscription. Est-il judicieux d'accroître l'offre par voie scolaire ? Exemple de l'ouverture du Bac Pro Coiffure à Dreux ou bien du BTS ATI (assistance technique d'ingénieur) qui n'existe pas il est vrai en formation initiale mais existe par ailleurs déjà en apprentissage au CFAI de la Chapelle Saint Mesmin.

Il reste donc indispensable de développer une communication renforcée sur les métiers et les filières en tension. Les métiers artisanaux, souvent méconnus, souffrent d'un déficit d'attractivité. Il est indispensable que le Conseil Régional, les branches professionnelles et tous les acteurs de l'orientation via le SPRO continuent de s'impliquer dans la promotion des métiers et que des actions spécifiques de sensibilisation soient menées auprès des jeunes et des familles. La pluri annualité de la carte offre une opportunité pour programmer ces actions en amont des ouvertures futures de nouvelles formations.

En conclusion : la carte des formations 2025 propose des évolutions pertinentes, mais son succès dépendra de la capacité des acteurs à renforcer le dialogue entre les établissements scolaires, les organismes formant par apprentissage et les représentants des entreprises dans un objectif d'optimisation et d'efficience des moyens en fonctionnement et en équipement de sorte que nous pourrions continuer de subvenir aux besoins de notre économie, de permettre de la meilleure façon qui soit de dispenser des formations de qualité et de transmettre nos savoir-faire et nos savoirs être vers une promotion sociale et donc une inclusion dans la vie collective pour les générations qui nous suivent.

Nous voterons l'avis,

Merci de votre attention

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 DECEMBRE 2024

Avis sur l'avis du CESER sur la Carte des formations professionnelles initiales par voie scolaire en RCVDL pour la rentrée 2025, présentée par le Conseil Régional

Intervention de Madame Michèle Perrin

Au nom du groupe CFDT

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, la Rapporteuse de l'avis, chers collègues.

La CFDT est en accord avec l'ensemble de l'avis du CESER qui nous présenté pour le vote, sur la carte des formations professionnelles initiales donc de niveaux bac et infra-bac.

La CFDT souligne le solde positif de 111 places de formation malgré une tendance baissière de la population scolaire, ce que l'on peut interpréter comme une réelle volonté de la Région à former les jeunes dans de bonnes conditions.

Comme évoqué dans l'avis et déjà exprimé pour la carte 2024, la CFDT la méthodologie coopérative de construction de la carte pilotée par le Conseil Régional qui associe plus amplement les acteurs de l'éducation, de l'emploi et les professionnels notamment par la prise en compte de données économiques, de données statistiques sur les besoins en emploi et en compétences des territoires... Ceci notamment à travers les travaux du GIP Alfa Centre pour aider aux décisions des acteurs sur les évolutions de cette carte des formations. Par ailleurs, la CFDT regrette l'implication inégale des lycées dans la démarche de concertation et la valorisation de leurs projets.

Concernant la coopération, la CFDT comme l'avis, s'interroge sur les acteurs qui seront cités dans la lettre de cadrage qui sera adressée aux établissements et préconise que chaque acteur puisse exposer son point de vue dans la phase d'élaboration (lycées, branches professionnelles, collectivités territoriales, acteurs de l'emploi...).

Pour la CFDT, il est essentiel de poursuivre cette logique d'amélioration continue, les années à venir notamment pour la prise en compte des besoins en main d'œuvre dans les territoires à des mailles plus fines : les formations professionnelles infra-bacs qui permettent une insertion professionnelle durable et locales des jeunes diplômés, sont un bon moyen pour lutter contre le décrochage scolaire et le phénomène des Neets.

La CFDT tient à en souligner également, certains éléments positifs :

- La coloration de 14 formations au regard de l'environnement économique, colorations qui mériteraient d'être portée à la connaissance des jeunes et des familles dans le cadre de l'information sur les métiers et les formations ;
- L'élaboration de la carte dans une logique pluriannuelle pour certaines formations notamment pour conforter les ouvertures ;
- Les évolutions de l'offre relatives à l'enseignement agricole ;
- Des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans toutes les typologies de formation ;
- Un regard particulier sur le maillage territorial et notamment sur les formations en milieu rural...

Pour la CFDT, pour favoriser la mise en œuvre de cette carte des formations, il est nécessaire qu'elle soit connue et prise en compte par les acteurs de l'orientation pour l'information des jeunes sur les métiers, leurs débouchés et sur les formations. Un effort particulier doit être fait pour les nouvelles formations, les évolutions des métiers,

tout comme sur les colorations des 14 formations. Ceci pour alimenter le choix des jeunes en fonction de leurs desiderata et de leurs possibilités.

L'avis du CESER mentionne aussi la mutualisation des plateaux techniques et la CFDT souhaiterait y ajouter, la mutualisation avec les organismes de formation continue des adultes.

Et puis pour cette carte des formations mise en place dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, il est important pour la CFDT qu'elle soit portée par les bureaux des entreprises mis en place dans ces lycées. Ces bureaux visent à développer les partenariats avec les acteurs économiques du territoire, à faire vivre la relation école/entreprise dans les parcours des apprenants et à organiser des temps de formation en milieu professionnel. Leur création est récente et pour la CFDT, leurs missions qui sont encore trop peu connues et effectives et il serait pertinent d'envisager un suivi spécifique et un bilan de l'action de ces bureaux avec d'éventuels axes d'amélioration.

La CFDT votera favorablement pour cet avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 DECEMBRE 2024

Avis du CESER relatif à : Avis sur la carte des formations professionnelles initiales par voie scolaire en région Centre-Val de Loire pour la rentrée 2025

Intervention de Madame Joëlle Neveu

Au nom du groupe UNSA Centre Val de Loire

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président(e), chers collègues,

La formation est un atout majeur de l'attractivité d'un territoire. En effet, la jeunesse se forme pour travailler et quittera plus facilement un territoire si celui-ci ne lui permet pas de mettre en relation ses choix de carrière professionnelle et la formation dont il a besoin pour y arriver. Il faut donc être attentif à ce que notre région soit force de proposition sur des formations innovantes, structurées et en accord avec les métiers d'aujourd'hui et surtout de demain.

L'UNSA déplore donc que le catalogue ne soit pas assez orienté vers les métiers d'avenir, notamment sur le numérique, sur l'intelligence artificielle générative, même si cela est prévu pour 2026. Il ne faut pas perdre de temps dans un monde qui bouge si vite surtout dans ces domaines.

Il faut aussi que la formation trouve sa bonne méthode de communication vers les publics cibles. A multiplier les acteurs et les canaux, les élèves, étudiants, comme les parents ne s'y retrouve plus et cela rend difficile le choix et l'accès à la formation. Mieux communiquer, c'est mieux orienter.



CESER
CENTRE-VAL DE LOIRE

CESER Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr